

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SOCIETE TERREAL  
Commune de Vexin-sur-Epte**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/23/046, il a prescrit une enquête publique complémentaire préalable à l'autorisation environnementale relative à la demande d'autorisation sollicitée par la société TERREAL concernant l'exploitation d'une carrière d'argile aux lieux-dits « Le fer à chambres », « Le vide bouteille » et « Le pré magnard » sur la commune déléguée de Cahaignes, sur la commune de Vexin-sur-Epte.

Celle-ci se déroulera pendant 15 jours consécutifs **du mardi 9 janvier 2024 à 9h00 au mardi 23 janvier 2024 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée et numérique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Vexin-sur-Epte (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vexin-sur-Epte – 25 grande rue – Ecos – 27630 Vexin-sur-Epte ou par voie électronique à [pref-projet-terreal@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-terreal@eure.gouv.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/societe-TERREAL-a-Vexin-sur-Epte>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Christian BAISSÉ, responsable sûreté industrielle et en qualité de commissaire-enquêteur suppléant Monsieur Jean-François BARBANT.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le mardi 9 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 23 janvier 2024 de 14h00 à 17h00.

Une copie du rapport principal communiqué au public à l'issue de la première enquête, du rapport complémentaire et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces rapports et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Société TERREAL sise 13-17, rue Pagès - 92150 SURESNES.

Le présent avis est affiché aux mairies de Vexin-sur-Epte, Authevernes, Château-sur-Epte, les Thilliers en Vexin et Vesly, comprises dans le rayon d'affichage de trois kilomètres, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site de la société TERREAL.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture,



Isabelle DORLIAT-POUZET